



N° de résolution  
ou annotation

9 janvier 2023

## MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

À la séance ordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart ce neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois à dix-neuf heures :

Sont présents : le maire, Gérard Litalien et les conseillers suivants : Johanne Horth, Georges Chapados, France Grenier, Sylvie Lecourtois, Nancy Huard.

Absente : La conseillère Laurette Grenier

Assiste également à la séance : Nancy Castilloux, directrice générale par intérim.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

### ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2022 et les séances extraordinaires du 15 décembre 2022
4. Approbation des comptes
5. Dons
6. Lecture de la correspondance
7. Dossiers des élus
8. Embauche greffier trésorier
9. Résolution pour paiement des dépenses incompressibles
10. Résolution augmentation salariale des employés
11. Résolution augmentation salariale des élus
12. Résolution permission voirie
13. Résolution voirie
14. Formation comité consultatif
15. Résolution paiement PG
16. Résolution de paiement assurance
17. Résolution soumission Place du Quai
18. Résolution bureau municipal
19. Rencontre avec le MAMH (date)
20. Voirie
21. Période de questions
22. Clôture de la séance

2023-02

### PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2022 et les séances extraordinaires du 15 décembre 2022 soient adoptés tel que rédigés et lus.



N° de résolution  
ou annotation 2023-03

## APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que le certificat numéro 01-2023 au montant de 5 732.65\$ et certificat numéro 01A-2023 au montant de 30 362.21\$ et certificat numéro 01B-2023 au montant de 277.45\$ et prélèvements 3 967.68\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

## DONS

Aucune demande

## LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

2023-04

## AMENDEMENTS NO 1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Godefroi accepte l'amendement de l'entente de service de la Croix-Rouge soit l'augmentation du tarif à 180\$ et que la directrice générale par intérim Nancy Castilloux et le maire Gérard Litalien soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

2023-05

## FACTURE CROIX-ROUGE

Il est proposé par la conseillère France Grenier et résolu à l'unanimité que la Municipalité autorise le paiement de 180.00\$ à la Croix-Rouge.

Que la directrice soit autorisée à émettre le paiement.

2023-06

## AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c.31) (« P.L.49 »)*;

**CONSIDÉRANT QU'À** compter du 1er janvier 2022, les municipalités la *Loi sur les élections* doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;  
**En conséquence**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Nancy Huard  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**  
**DE CRÉER** un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**QUE** ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;



2023-07  
N° de résolution  
ou annotation

### EMBAUCHE DU GREFFIER-TRÉSORIER

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que la municipalité embauche Madame Chantal Dubé au poste de greffière-trésorière en probation pour une période de 3 mois, au taux horaire 25.50/heure à 35h/semaine.

2023-08

### RÉSOLUTION AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'augmentation salariale des employés de 6.9% selon IPC.

2023-09

### RÉSOLUTION POUR PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité que la Municipalité autorise le paiement que nous autorisons la directrice générale à payer au cours de l'année 2023, les dépenses suivantes prévues au budget :

Salaire et allocation maire et conseillers  
Salaire directrice générale  
Salaire inspecteur municipal  
Salaire concierge  
Salaire employé pelletage  
Salaire voirie  
Salaire autres employés  
Contrat enlèvement des ordures  
Contrat enlèvement de la neige  
Assurance collective (au poste contribution de l'employeur)  
Les contributions de l'employeur  
Les comptes d'Hydro-Québec, Télus  
Les frais de poste  
Prélèvement TVP, location imprimante, visa et mutuel médical Services-  
Conseils-SST.

2023-10

### RÉSOLUTION AUGMENTATION SALARIALE DES ÉLUS

Il est proposé par le conseiller Georges Chapados et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'augmentation salariale des employés de 6.9% selon IPC.

2023-11

### RÉSOLUTION PERMISSION DE VOIRIE

**Attendu que** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

**Attendu qu'il** est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

**Attendu que** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**Attendu que** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

**Attendu que** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;



N° de résolution  
ou annotation

**Attendu que** la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Johanne Horth

Que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023, et qu'elle autorise Chantal Dubé à signer les permis.

2023-12

**RÉSOLUTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2022**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 88 928 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022.

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de, Johanne Horth, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Godefroi informe le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2023-13

**FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité qu'un comité soit formé par deux conseillers Monsieur Georges Chapados, Madame France Grenier ainsi que deux citoyens de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

2023-14

**RÉSOLUTION DE PAIEMENT PG SOLUTIONS**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement à PG SOLUTIONS au montant de \$6 707.65.

2023-15

**RÉSOLUTION DE PAIEMENT FMQ ASSURANCES**

Il est proposé par la conseillère France Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement à FMQ ASSURANCES au montant de \$6 847.38.

2023-16

**RÉSOLUTION SOUMISSION PLACE DU QUAI DE ST-GODEFROI**

Reporté à la prochaine séance du 06 février 2023.



N° de résolution  
2023-17 ou annotation

**RÉSOLUTION SOUMISSION DU BUREAU MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ST-GODEFROI**

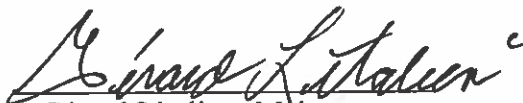
Il est proposé par le conseiller Georges Chapados et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement à CONCEPT CONSTRUCTION au montant de \$16,786. et que la directrice générale par intérim Nancy Castilloux et le maire Gérard Litalien soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.


**PERIODE DE QUESTIONS**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu l'unaniment que la séance soit levée à 19h23.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

  
Gérard Litalien- Maire

  
Nancy Castilloux-DG par intérim

2023-18



N° de résolution  
ou annotation

